



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Dérogation mineure numéro 2020-00219
(Matricule 9317-91-8001 – Lot 5 961 109)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, Directeur général et secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 19 heures le lundi 24 août 2020
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
salle régulière des délibérations du Conseil municipal – *ou en vidéo-conférence (COVID-19)*
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement
1020, avenue du Lac-Cloutier Sud
Lot 5 961 109 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la dérogation :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la marge avant de la galerie avant à 1,5 mètres au lieu de 5,6 mètres tel que prescrit par le Règlement de zonage #526-2012.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Béatrix, le septième jour d'août de l'an deux mille vingt (2020-08-07).

Gérard Cossette,
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général/secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le septième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt (2020-08-07) entre 8h00 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT (2020-08-07).

Gérard Cossette,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim